

TEXTES CHOISIS

1826

"... je pense qu'il y a des inconvénients aux jésuites comme à toutes les choses créées ; mais j'ai fait quelques réflexions dont je veux que vous preniez votre part. Nous reconnaissons tous deux que la religion catholique est l'unique voie du salut pour les hommes et pour les peuples, et que l'affaire de ce siècle est de sauver cette religion. Or je crois qu'un seul moyen peut amener ce résultat, en mettant à part l'action divine : c'est l'éducation religieuse. Que font les prêtres dans l'exercice ordinaire de leurs fonctions ? Ils maintiennent la connaissance et la pratique des vérités chrétiennes dans les femmes, dans quelques hommes, dans quelques jeunes-gens ; ils retirent de temps en temps de l'erreur quelques âmes en qui la foi se réveille, et voilà tout... L'éducation seule a prise sur le genre humain, et les Jésuites seuls sont capables de la rendre ce qu'il faut pour le salut de la religion. S'ils ne sont pas là, à qui la confiera-t-on ? Voyez et cherchez : on a l'expérience des laïques ; quant aux prêtres séculiers leur nombre est déjà trop faible pour les besoins ordinaires ;... Je pourrais étendre ces réflexions fort loin ; il me suffit de vous les indiquer et de vous citer un fait qui vous donnera la mesure de ce que peut ce corps illustre. Ils ont choisi un certain nombre de leurs élèves qu'ils ont jetés dans l'étude des sciences exactes ; et tous les jours les premiers professeurs de l'Ecole Polytechnique viennent leur donner des leçons et admirer leurs progrès, en sorte qu'au bout d'un certain nombre d'années ils auront des savants en mathématiques, en physique, en chimie, en astronomie, capables de tenir tête à nos adversaires dans les écoles, dans les académies, dans les journaux et dans les dictionnaires scientifiques, presque tous infectés de matérialisme et d'impiété."

(Lettre à Foisset n° 26, du 25 avril 1826.
Edition de 1886, tome I, pp. 112-117)

1830

... Il est temps qu'elle (l'Eglise de France) réclame surtout une liberté sans laquelle toute liberté religieuse est une dérision, la liberté d'enseigner ses enfants depuis leur berceau jusqu'à leur mort. Le prêtre est un homme qui enseigne ; l'église est un lieu où l'on enseigne ; la foi quelque chose qui s'enseigne : donc l'enseignement doit être libre, ou la liberté des cultes n'est qu'un vain mot. Mais, dira-t-on, n'y a-t-il pas des sciences et un enseignement profanes ? J'entends : quand il ne s'agit que de Dieu, du bien, du mal, des peines et des récompenses futures, de la destinée des hommes, il est permis à chacun d'enseigner tout ce qu'il veut ; s'il s'agit de quelques idiomes plus vieux que les peuples et que les livres seuls parlent encore, nul n'y a droit, hors l'Université. Ce qui est sacré appartient à tous, ce qui est profane appartient à l'Université. Mais s'il se trouvait que la religion, la science, la bible et l'histoire fussent indivisibles, comment pourrait-on être libre à l'égard de l'une et esclave à l'égard de l'autre ! Si le Pape qui partagea de nouveaux mondes entre d'avides conquérants leur eût dit : "tout ce qui est à l'orient du méridien sera libre, tout ce qui est à l'occident sera esclave", où serait la liberté sous le ciel ? Ainsi le monde moral est une sphère où la foi et la raison, l'orient et l'occident se rencontrent sur quelque point que chemine l'homme ; lui interdire une des routes, c'est briser la sphère sous ses pieds.

Les langues, l'histoire, l'astronomie, la physique, les mathématiques, la philosophie, tout cela est plein de Dieu... Laissons cette distinction risible du sacré et du profane. Il serait vraiment curieux que l'Université déterminât la limite et qu'elle fit le cadastre des sciences pour mieux asseoir son monopole. D'ailleurs si les cultes sont libres, ce qui est profane peut devenir sacré, et ce qui est sacré peut devenir profane au gré de chacun. Que je fasse mon Dieu de Mahomet, voilà toute l'histoire bouleversée dans l'Université ; que j'adore le Soleil, comme les anciens Perses, la classe d'astronomie ne saura plus

que devenir ; qu'il me plaise d'élever un temple au crocodile égyptien, le conseil royal de l'Instruction publique en perdra l'esprit. Il n'y a qu'une chose de claire, c'est qu'avec le monopole de l'enseignement prétendu profane, il n'est pas de père en France, qui puisse enseigner sa foi à ses enfants, pas de famille où ne pénètrent le schisme, la moquerie des croyances héréditaires, l'impossibilité d'adresser à Dieu une prière commune.

En effet, qu'il y ait des sciences sacrées et des sciences profanes, il n'y a toujours dans les enfants qu'une tête pour les apprendre. Comment faire alors pour accorder les droits de la Religion avec ceux de l'Université, la liberté avec la servitude ? Apparemment, comme Salomon, couper l'enfant en deux ou choisir. Eh bien ! Salomon donna l'enfant tout entier à sa vraie mère, et l'Etat ne nous laisse rien des nôtres. Etrange jugement ! ...

Chrétiens, Catholiques ! Voilà ce qui vous perd depuis trente ans, ce que les millions de l'Etat ne paieront jamais, ce qui ne fera de vous qu'un vil troupeau d'esclaves, jusqu'au jour où vous voudrez reprendre un droit que Dieu, la Nature et la Charte ne permettent pas de vous ravir avec une si insolente opiniâtreté !

(article publié par l'Abbé Lacordaire dans "L'Avenir",
du 17 octobre 1830)

"... Il n'y a point d'enfants en France : c'est une des premières maximes de notre droit public. Au sortir du ventre de sa mère, le Français a le droit de penser, de parler, d'écrire, de publier ce qui lui plaît sur toutes choses, qu'on ne croie pas qu'il y ait eu irréflexion du législateur à cet égard. Toute la civilisation moderne serait changée ; si les lois déterminaient une époque de la vie avant laquelle la liberté d'opinions n'existant pas. Dès lors reviendrait le principe des républiques anciennes, que l'Esprit de l'Enfant appartient à l'Etat et qu'il a le droit de le plier à son gré : principe exécrable aujourd'hui autant qu'il était spécieux alors. Exécrable pour les chrétiens qui ne peuvent accorder le droit exclusif d'enseigner à une autorité humaine, exécrable pour les Libéraux qui ne reconnaissent à aucune autorité le droit de courber les intelligences sous le joug... (Mais) ces Français, qui ont le droit d'être publicistes dans leurs langues, ne peuvent apprendre les choses divines et humaines qu'avec le consentement d'une coterie présidée par un Ministre ! Il faudra que (l'élcolier) soit fou de batailles sous Bonaparte, fou des Jésuites sous M. de Villèle, fou de la liberté doctrinaire sous M. de Broglie, tour à tour le jouet et la victime des pensées les plus disparates. Car dans nos sociétés divisées et instables il n'existe pas, comme chez les anciens, cet esprit national, uniforme et perpétuel, qui donnait à l'enseignement un caractère grave, digne de l'enfance de l'homme. C'est pitié aujourd'hui de voir des ministres qui ne peuvent pas maintenir leurs idées au pouvoir deux jours de suite, prétendre diriger l'éducation d'un peuple... Il ne faut pas se méprendre sur l'intention du gouvernement à l'égard du monopole de l'instruction et croire qu'il le maintient par zèle pour les sciences, pour un but purement littéraire... L'intention positive du gouvernement est d'avoir la jeunesse dans sa main, de pétrir ses idées à son gré : c'est-à-dire de violer ouvertement la liberté d'opinion. Si le monopole de l'enseignement n'était qu'un monopole de versions et de thèmes, il faudrait aller voir le ministre de l'Instruction publique comme une curiosité ; il aurait tout juste le département des niaiseries que le Régent destinait à Voltaire.

Mais quoi ! dirent-ils, l'enfance est-elle capable d'avoir ses opinions à elle, et si nous ne les lui formons pas, est-ce que la paternité n'en usurpera pas le soin ? Je vous admire ; entre deux usurpations, si l'une était nécessaire, pourquoi préférez-vous la vôtre ? Aimez-vous l'enfant plus que son père ? La nature vous a-t-elle imposé les obligations sacrées qui découlent de la transmission du sang et du nom ? Si la Charte interdit au père de toucher à l'esprit de ses enfants, Dieu lui en fait un devoir, Dieu lui rend ses droits : montrez-nous le même titre ..."

(article publié par l'Abbé Lacordaire dans "L'Avenir",
du 25 octobre 1830)

"... Quelle gloire d'ailleurs serait-ce pour les Catholiques si, au lieu de conquérir la liberté d'enseignement, on la leur donnait ? Ces gens-ci ont l'imbécillité de ne pas voir que la liberté d'enseignement est inévitable parce qu'elle est une conséquence logique de l'état du monde. Eh bien ! tant mieux ! car nous aurons cette liberté et de plus ce sera nous qui en doterons la patrie. Quand on demandera dans les âges futurs à quelle époque l'intelligence humaine fut affranchie et quels furent ceux qui causèrent dans le monde une si admirable révolution, l'histoire répondra : ce fut au dix-neuvième siècle, ce furent les Catholiques, ce fut cette religion qu'on accusait d'avoir peur de la liberté et de vouloir éclairer les hommes à la lueur des bûchers. Au lieu que si ceux qui nous gouvernent, par la patience de Dieu, nous donnaient la liberté d'enseignement, qu'arriverait-il ? Il se trouverait dans cinq ou six siècles quelque libéral payé par le ministère de son temps, quelque faiseur de "Messagers" futurs, qui prouverait sans coup férir à ses lecteurs, que les catholiques ont toujours abhorré la liberté d'enseignement..."

Ce sont les choses et non les hommes que nous attaquons, les hommes nous sont inconnus, il est impossible que l'Université n'en possède plusieurs d'un grand mérite et beaucoup dont le caractère est honorable. Leur unique tort est de ne pas faire assez pour prendre dans le pays une position digne d'eux. S'ils aimaient davantage la liberté, et qu'ils connussent mieux leurs propres intérêts, ils solliciteraient eux-mêmes l'émancipation de l'enseignement, ils attendraient plus de gloire d'une glorieuse concurrence que d'une servitude qu'ils portent les premiers, qui tue le talent, qui fait qu'ils ne sont rien comme individus et, que, comme membres du corps universitaire, le blâme du monopole et de ses conséquences retombe en partie sur eux. Plusieurs l'ont déjà senti et réclament avec nous la liberté d'enseignement, c'est un hommage que nous voudrions pouvoir rendre à tous et il y aurait habileté de leur part à le mériter, car l'enseignement sera libre malgré toutes les résistances du pouvoir".

(article publié par l'Abbé Lacordaire dans "L'Avenir",
du 12 octobre 1831)

"... La servitude de l'enseignement est incompatible avec quelque liberté que ce soit, car la liberté s'obtient par l'enseignement, se conserve par l'enseignement, a pour but l'enseignement, c'est-à-dire le progrès du genre humain dans la religion, dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie, dans la chair et dans l'esprit... Clovis brûla un jour ce qu'il avait adoré ; le monopole adore aujourd'hui ce qu'il adorait hier, ce qu'il adorera demain. Il est encore à genoux devant le grec et le latin, comme au temps où ces deux langues renfermaient toute la littérature et toute la politesse modernes. Quand il sortirait de sa nature stationnaire et jalouse, il ne sortirait pas de la nécessité qui veut que, sans concurrence, l'intention languisse et le progrès tombe. Est-ce en suivant une méthode consacrée qu'on en découvre de nouvelles ? Vouloir la liberté sociale et le progrès de l'humanité sans liberté d'enseignement, c'est vouloir un phénomène sans cause.

On ne l'a pas même assez remarqué : presque toute la liberté est une liberté d'enseignement. La liberté de la presse est une liberté d'enseignement, la liberté des cultes est une liberté d'enseignement ; la liberté de la tribune et du barreau, celle de l'industrie, des arts, des voyages, sont des libertés d'enseignement. Et la raison de cela est dans la définition même de la liberté... Qu'est-ce donc que la liberté ? C'est le règne de la pensée sur la force ; c'est, dans l'ordre politique, le combat victorieux de l'esprit contre la chair, combat à quoi se réduit tout le christianisme..."

Cela étant, il est facile de voir pourquoi l'histoire de l'enseignement, c'est-à-dire de la propagation de la pensée, est l'histoire de la liberté, pourquoi presque toutes les

libertés sont des libertés d'enseigner et d'être enseigné, POURQUOI ENFIN, C'EST UNE ENORME CONTRADICTION DANS LES TERMES ET DANS LES CHOSES, QUE D'APPELER LIBRE UN PAYS OU LA TRIBUNE ET LA CHAIRE SONT OUVERTES, MAIS OU L'ECOLE EST FERMEE..."

(article publié par l'Abbé Lacordaire dans "l'Avenir"
du 18 octobre 1831)

*Procés de l'Ecole Libre : Une Ecole avait été ouverte le 9 Mai :
Directeur : Lacordaire ; Professeurs : Montalembert et Decoux
Allocution pour l'inauguration de l'Ecole (oeuvres post. III, 63) :*

"Nous sommes assemblés pour prendre possession de la première liberté du monde, mère de toutes les autres, et sans laquelle il n'existe pas de liberté d'opinion, mais tôt ou tard l'esclavage, l'asservissement de tous les hommes à la peine d'un seul homme. C'est assez vous dire que nous prenons possession de la liberté d'enseignement... (D'abord) parce que c'est notre droit naturel, nulle loi ne pouvant ravir aux pères de famille l'âme de leurs enfants, et nul père ne pouvant garder l'âme de son fils que par la liberté d'enseignement. (Puis) parce que c'est notre droit de chrétien... La parole du Christ ne fut libératrice qu'à cause qu'elle fut universelle, que tous purent l'entendre, tous la répéter ; or nous ne pouvons l'entendre et la répéter que par la liberté d'enseignement. Nous en prenons possession enfin au nom de la glorieuse charte de 1830 qui nous l'a donnée... et rien n'étant plus grand que ce qui est à la fois commandé par la nature, la religion et la loi fondamentale de notre pays ; nous devons être contents de ce que nous faisons en ce moment".

Douze enfants furent inscrits dès le premier jour. Le lendemain soir un commissaire de police suivit de trois agents se présenta, enjoignant de fermer l'école

Lacordaire alors devant le Commissaire de Police et en face du crucifix :

"L'heure de notre séparation étant venue, nous allons prier et nous retirer", puis se mettant à genoux avec ses collaborateurs et les enfants il pria la Vierge.

Le Commissaire aux enfants : "Au nom de la loi, je déclare l'Ecole fermée et je vous avertis de ne plus vous y présenter jusqu'à décision de justice".

Lacordaire, étendant la main sur les enfants : "Vous êtes ici par ordre de vos parents, nous les représentons... vous êtes ici dans nos bras comme dans les leurs. Vous serez ici demain à 8 heures".

Le Commissaire aux enfants : "Au nom de la loi, je vous somme de vous retirer".

Lacordaire : "Au nom de vos parents dont j'ai l'autorité, je vous somme de rester".

Les enfants : "Nous resterons".

La petite scène se répéta trois fois.

(dans "Lacordaire, sa vie par lui-même",
édition Publiroc, rue Thiers, Marseille)

Lacordaire fut d'abord traduit en correctionnelle ; puis Montalembert ayant hérité de son père le titre de Pair de France, le procès vint devant la cour de Paris : Lacordaire plaida. Après des arguments d'ordre juridique tirés des Lois Décrets et Coutumes de l'Empire et de la Restauration, il ajouta : "Si le temps ne me manquait pas, j'aurais essayé de vous prouver que la question n'a pas encore été traitée sous son vrai point de vue. J'aurais accordé

au Ministère Public tout ce qu'il aurait voulu, et, supposant que nous étions coupables de la violation d'un décret sanctionné par une peine, j'aurais tiré de notre culpabilité même la preuve de notre innocence.

Car, Nobles Pairs, il est de Saintes Fautes et la violation d'une loi peut-être quelquefois l'accomplissement d'une loi plus élevée.

Dans la première cause de la liberté d'enseignement, dans cette cause libre où Socrate succomba, il était évidemment coupable contre les dieux et par conséquent contre les Lois de son pays : cependant la postérité des peuples païens et la postérité des siècles venus depuis le Christ ont flétris ses juges et ses accusateurs ; ils n'ont absous que le coupable et le bourreau : le coupable parce qu'il avait manqué aux lois d'Athènes pour obéir à des Lois plus grandes ; le bourreau parce qu'il n'avait présenté la coupe au condamné qu'en pleurant.

Et moi, Nobles Pairs, je vous aurais prouvé qu'en foulant aux pieds ce décret de l'Empire, j'avais bien mérité des lois de ma patrie, bien servi sa liberté, bien servi sa cause et l'avenir de tous les peuples chrétiens. Mais le temps me ravit ma pensée et je lui pardonne, puisqu'il me laisse votre justice.

C'est donc assez. Quand Socrate, dans cette première et fameuse cause de la liberté d'enseignement, était prêt à quitter ses juges, il leur dit : Nous allons sortir, vous pour vivre, moi pour mourir.

Ce n'est pas ainsi, mes nobles juges, que nous vous quitterons. Quel que soit votre arrêt, nous sortirons d'ici pour vivre, car la liberté et la religion sont immortelles, et les sentiments d'un cœur pur, que vous avez entendus de notre bouche, ne périssent pas davantage".

("Œuvres de Lacordaire, Paris, Poussielgue, 1887
tome 7, pages 181-182)

1838

"J'ai été surtout frappé par la latitude de la règle, telle que me l'a exposée le Père Général. Tout ce qui intéresse le salut du prochain est du domaine de l'Ordre ; nous pourrons avoir des Collèges pour l'éducation de la jeunesse, et ils en ont déjà en Piémont, lieu où la règle se renouvelle".

(Lettre à Dom Quéranger, dans la Revue Lacordaire,
juillet 1913, page 289)

"... Le noviciat sera d'une année, après quoi la colonie retournera en France, moi étant provincial ou vicaire général, avec carte blanche. Nous pourrons fonder des collèges pour l'éducation de la jeunesse, avec exemption de l'Office public pour les pères occupés dans les collèges, et nous aurons ainsi trois sortes de maisons : les noviciats, les maisons professees, les collèges, unissant par là la vie des clercs réguliers à celle des ordres monastiques, ce qui est une grande nouveauté, mais nécessaire et qu'on nous concède. Cela seul assure notre vie et son utilité pratique".

(Lettre à Madame Swetchine, 27 août 1838,
édition Falloux, 1872, page 164)

1852

"... Dans le plan de la Providence l'éducation de l'homme par l'homme est la condition indispensable du développement intellectuel et moral ; de telle sorte qu'il n'y a pas de malheur pareil à celui de n'avoir pas eu d'éducation ou d'en avoir reçu une mauvaise. Dans le premier cas c'est la sauvagerie, dans le second la barbarie. Or Dieu a confié la mission d'élever les hommes à deux sortes de personnes : à la mère, qui est chargée de l'éducation domestique, et au prêtre, à qui incombe le pouvoir et le devoir de recevoir l'enfant des mains de la famille pour en faire un homme et un chrétien. L'impiété a voulu ravir au clergé l'éducation de la jeunesse, mais une expérience d'un demi-siècle a fait comprendre les conséquences funestes de cette injustice... Au moment où le clergé rentre dans ses droits il était impossible que l'Ordre de Saint-Dominique ne prit point part à cette restauration religieuse. Son Saint Fondateur n'a-t-il pas eu pour but de répandre la vérité par la double voie de la prédication et de l'enseignement ? Les Dominicains, en effet n'ont cessé de prêcher dans les églises et d'enseigner dans les universités, où des milliers de jeunes gens venaient se grouper librement autour des professeurs les plus célèbres. Mais à partir du XVIe siècle, les universités étant devenues des foyers d'erreurs et d'hérésies, l'enseignement catholique fut obligé de se réfugier dans des écoles particulières ou collèges. Le tort ou le malheur de l'Ordre de Saint Dominique fut de ne pas vouloir ou de ne pas pouvoir se plier à cette nécessité. Il continua d'être un ordre prêcheur par ses missions, un ordre théologien par ses chaires, il cessa d'être un ordre professeur. Or ce qu'il n'a pas fait au XVIe siècle, voici que Dieu lui permet de le faire au XIXe.

... Comme Raphaël nous recevrons l'enfant à sa première sortie de la maison paternelle, et nous aurons à le préserver des atteintes de ce monstrueux poisson qui figure l'impureté. Comme lui aussi, en le disposant à vivre chrétiennement au milieu du monde, nous le préparerons pour la famille et pour les chastes dons que l'Ange procura à Tobie. Nous le formerons à ses devoirs d'état et même à l'ordre dans la conduite des affaires, à l'exemple de Raphaël qui s'occupa de recouvrer une somme compromise. Enfin nous aurons soin de rendre un fils pieux à un père perdu souvent dans les ténèbres de l'irréligion, lequel ouvrira les yeux à la lumière divine, grâce à la foi filiale qui deviendra le remède de son aveuglement. Ce sera là notre douce, notre seule récompense. Car nous devrons traverser les choses humaines sans nous y attacher, comme l'Archange qui paraissait manger avec les hommes et qui vivait en réalité d'une nourriture et d'un breuvage célestes. Puis lorsque nous aurons longtemps fait le bien, comme les guides et les anges de la jeunesse, l'heure viendra pour nous aussi de remonter vers celui de qui nous tenons notre mission et de dire "Ego sum Raphaël, unus ex septem... tempus est ut revertar ad eum qui me misit..."

(Discours prononcé par le Père Lacordaire à Flavigny
le 24 octobre 1852
dans "Allocutions et écrits divers", pp. 229
Paris, Poussielgue, 1900)

1853

On prétend que le Père Lacordaire s'est retiré à Sorèze à l'avènement du Second Empire parce qu'il n'aurait plus eu la Liberté de parole.

S'il est exact que le Père Lacordaire avait peu de sympathie pour l'"Empire autoritaire", il faut tout de même noter ceci.

Il n'est pas venu à Sorèze à l'avènement du Second Empire (1851), mais seulement en 1854. C'est en 1852 qu'il entreprend la Fondation du Tiers-Ordre Enseignant. Or en 1853, il parle à

Paris en l'Eglise Saint Roch (10 Février). Il y fait précisément un discours sur la Grandeur du Caractère à propos des Ecoles Chrétiennes et Libres.

Ce discours fut déformé par la Presse Belge (l'Observateur Belge) et décrit par elle comme un pamphlet contre le Gouvernement. Il fut défendu auprès du Ministère par Monseigneur Sibour Archevêque de Paris.

Voici ce que Lacordaire écrit lui-même de cette affaire :

1°) Lettre de Flavigny le 15 Mars 1853 au R. Père Matthys, Recteur du Collège de la Paix à Namur..."Le Gouvernement s'est borné à en faire l'éloge (de son discours) dans le "Moniteur" et je n'ai reçu d'aucune autorité, à ce sujet, d'autre marque de désapprobation ; j'ai parlé à Saint Roch comme je parle depuis vingt ans. Voilà tout...

2°) Lettre datée de Flavigny le 16 mars 1853 au "Spectateur" de Dijon. Après avoir désavoué les extraits de la Presse Belge : "on a aussi édité dans les feuilles Belges une lettre que l'on m'attribue, au sujet des persécutions que j'aurais essuyées par suite de ce même discours. Cette lettre n'est pas de moi ; elle est d'un bout à l'autre un chef-d'œuvre de ridicule. Je n'ai essuyé aucune persécution du Gouvernement à aucune époque. J'ai quitté la France quand il m'a plu, j'y suis revenu quand je l'ai trouvé bon : je prêche quand je le veux, et je me tais quand cela entre dans mes convenances. Je n'ai à me plaindre ni du Gouvernement ni de personne, et ce serait de ma part une injustice de me laisser poser comme une victime. Je suis un religieux prêchant l'Evangile avec la conviction et l'Indépendance qui conviennent à mon état, et ceux qui m'ont lu ou entendu me défendront toujours, je l'espère, d'avoir été dans toute ma vie autre chose que cela. Vous m'obligez beaucoup Monsieur le Rédacteur, de publier cette réclamation, et je vous prie d'en agréer d'avance mes remerciements, ainsi que l'hommage de mes sentiments très distingués".

Correspondance inédite du P. Lacordaire Ed. Henri Villard Paris. Librairie Victor Palmé 1870 pages 525-528)

Lacordaire s'est en effet retiré volontairement : " Le 2 Décembre 1851 la République cessa d'être et un nouvel Empire commença. Je compris que dans ma pensée, dans mon langage, dans mon passé, dans ce qui me restait d'avenir, j'étais aussi une liberté et que mon heure était venue de disparaître avec les autres".

*(Testament publié par Montalembert,
p. 150, écrit en 1861)*

1854

"... Mes conférences de Toulouse n'auront pas de suite ; elles auront servi seulement à mon introduction dans le midi. Je sens le besoin de concentrer mes forces, afin de mettre à flots le tiers-Ordre enseignant, d'où dépend peut-être l'avenir de notre Ordre. Je l'administrerai avec le titre de Vicaire général, sous la dépendance immédiate du Général, et il est probable qu'il usera le reste de ma vie. Loin d'être écrasé, comme vous le craignez, ce sera la première fois depuis seize ans que je n'aurai qu'une chose à conduire⁽¹⁾".

*(lettre à Foisset, du 10 septembre 1854,
Ed. Crépon, Paris-Ponielgue, 1886. Tome II, pages 162-163)*

⁽¹⁾ A cause de certaines circonstances historiques les collèges dominicains français ont d'abord été dirigés par un Tiers-Ordre régulier, administré par un Vicaire Général dépendant du Maître Général de l'Ordre. Après la guerre de 1914-18, ce Tiers-Ordre fut transformé en Province de l'Ordre sous le nom de Congrégation de Saint Dominique. En 1957 cette Congrégation fut à son tour supprimée, et les Collèges, ainsi que les religieux qui y sont affectés, font partie aujourd'hui des Provinces dominicaines françaises.

"Tout s'est bien passé au Chapitre. Le R. Père Danzas a été élu Provincial et moi déchargé de ce fardeau à l'heure où cette œuvre pouvait se passer de moi et où une autre appelait la concentration de toutes mes forces. Je renonce à tout pour elle, même à la prédication, et mes conférences de Toulouse n'auront pas de suite.

Après tout, si je ne me trompe, ce n'est pas sortir de ma vocation qui a été constamment l'enseignement de la jeunesse. Je me donne à elle sous une autre forme, et ce que j'ai vu des hommes ne me laisse aucun regret de passer avec des enfants le reste de ma vie.

Notre Collège est bien beau ; je m'y plais infiniment".

A la Baronne de Prailly, 2 Octobre 1854
(Ed. 1885 p. 277)

1856

"... Pourquoi, aujourd'hui que la direction de l'enseignement sollicite de toutes parts l'intervention des corps religieux, notre grand Ordre ne ferait-il rien pour nous aider ?... Puisque vous envoyez des sujets en Crimée et à Messoul n'en pouvez-vous destiner d'autres provisoirement à un ministère dans un collège ?"

(Fragment de lettre inédite, 23 mai 1856, cité par Pauthe dans Lacordaire d'après des documents nouveaux. Paris Lecoffre-Gabala éd. 1911 page 391).

"Nous nous demandons à nous-mêmes si nous ne nous sommes pas fait illusion, et si nos soins bénis de Dieu, ont réellement rapproché ces âmes du but élevé de leur éducation.

Avons nous été des maîtres ? Question délicate dont Dieu peut-être est le seul juge, mais que nous avons le droit d'examiner dans notre conscience, soit pour nous rassurer, soit pour nous instruire. Qu'est-ce donc qu'un maître ? Qu'est-ce que ce caractère qui doit être le nôtre, et que la langue, interprète infaillible des idées communes, appelle d'un nom d'autant plus expressif qu'il s'applique aujourd'hui à moins d'hommes et à moins de choses ?

Je vous dirai : sortez de toute idée de commandement, de juridiction, de discipline, de pouvoir sous une forme ou sous une autre ; car là n'est point ce qui nous fait maîtres. Nous le sommes dans une acceptation tout autrement élevée, qui nous protège contre les craintes de l'orgueil, en même temps qu'elle nous avertit de la grandeur et des périls de notre mission. Nous sommes maîtres parce que nous sommes initiateurs ; nous sommes maîtres au sens où le Sauveur du monde disait à ses disciples :

"Ne vousappelez point maîtres ; car c'est moi seul qui le suis pour vous. C'est-à-dire ne faites pas comme les sages qui enseignent la vérité en leur nom et se donnent pour les pères de la doctrine... C'est la pensée qui est le siège de notre pouvoir. Il nous vient des régions qu'habitent la vérité, la beauté, la justice, l'ordre et la grandeur, tout ce qui fait de l'homme un être divin, et de l'enfant un être qui a la vocation de devenir un homme.

Peut-être ne le comprend-il pas tout d'abord et ne voit-il en nous que les gardiens austères de ses jeunes facultés : mais à mesure qu'elles grandissent par la lumière que nous y versons, il connaît son erreur, il connaît que l'âme est la patrie de la vraie liberté et que la liberté s'y fait par la science et la vertu...

Etrangers à la gloire, nous ne le sommes point au Sacerdoce, et le dévouement achève en nous l'auréole dont la pensée a dessiné les premiers traits.

Je dis le dévouement, et ce mot me conduit aux devoirs que nous impose le titre dont je viens de vous expliquer l'origine et la force. Ces devoirs sont grands.

Il ne s'agit pas seulement pour nous d'éveiller l'esprit de nos élèves et de la rendre sensible aux touches du beau : c'est l'homme tout entier qui est dans nos mains, ce sont toutes ses facultés qui nous sont confiées pour les former dans un lent apprentissage à leur exercice légitime. Dieu a commencé, la famille a ébauché, le monde achèvera : entre Dieu et la famille d'une part, le monde de l'autre, notre tâche est de faire assez pour que l'ouvrage de Dieu et de la famille ne soit pas vain, et que l'action du monde ne soit pas impuissante à son tour. Continuateurs et précurseurs, continuateurs de Dieu et de la famille, précurseurs du monde, nous devons réunir en nous des qualités qui tiennent de ces deux extrêmes : la science de Dieu, la tendresse de la famille, et la justice du monde. Il nous faut envelopper tout ce que nous enseignons dans la lumière divine, réchauffer tous nos actes dans l'amour paternel, et tenir sur les fautes le sceptre équitable, mais vengeur de cette société qui attend l'enfant pour le traiter en homme...

(*Envelopper tout ce que nous enseignons dans la lumière divine car*) : "Là où Dieu n'est ni connu, ni cherché, ni respecté, il n'y a tout au plus qu'un rayon de soleil sur des ruines ; là où Dieu est présent, les ruines elles-mêmes sont déjà vivantes, et le temps, ce fidèle coopérateur de la vérité, achèvera sans peine de les replacer sur leurs fondements..."

(*Réchauffer tous nos actes dans l'amour paternel, car*) : "Dieu a voulu qu'aucun bien ne se fit à l'homme qu'en l'aimant, et que l'insensibilité fût à jamais incapable soit de lui donner la lumière, soit de lui inspirer la vertu. Car donner est un acte de bienveillance, et recevoir un acte de persuasion ; or l'insensibilité exclut la bienveillance et détruit la persuasion. Elle ne laisse à l'infortuné qui en est atteint aucune prise morale, aucun désir même d'efficacité, et s'il agit encore, c'est sous l'empire d'un but personnel qui éloigne de lui tout autre que lui-même. C'est pourquoi Dieu qui est le premier amour, a versé dans le cœur du père et de la mère, en faveur de l'enfant, un amour qui vient immédiatement après le sien, et nous ne pouvons poursuivre l'œuvre commencée au foyer domestique qu'en revêtant nous-mêmes quelque chose de l'affection paternelle. Notre amour est le second que Dieu ait fait.

S'il manque à l'enfant, son éducation ébauchée sous un principe de vie, avortera au contact d'un élément glacé.

L'Ecole lui sera triste et étrangère ; il sera prisonnier plutôt qu'habitant, et son regard, perdu dans l'avenir, lui demandera incessamment l'heure d'une liberté qu'il n'aura pas méritée, et dont il ne saura pas user.

Il faut donc, si nous sommes de véritables maîtres, que nous aimions nos élèves, c'est-à-dire que nous portions à leur avancement dans le bien et dans les lettres un intérêt sérieux, profond, persévérant ; que ce progrès de leur intelligence et de leur vertu soit l'occupation de nos jours et le songe de nos nuits ; que nous jouissions de leurs succès ; que nous soyons affligés de leurs échecs, surtout de leurs fautes, et que notre consolation toute entière gise en eux comme s'ils étaient le fruit de nos entrailles, l'orgueil de notre vie, la récompense de nos travaux, nos enfants, enfin l'espoir et la continuation de nous-mêmes...

Tout artiste aime son œuvre ; il s'y plaint, il s'y attache, il y met sa vie ; et quand l'œuvre au lieu d'être une statue ou un temple, est une âme, la grandeur de l'ouvrage émeut l'ouvrier, il croit à la vie de ce qu'il fait, et y adore, sous une forme créée, la beauté divine elle-même. Toujours la culture des âmes fut le sommet des choses et le goût des sages : mais depuis que Dieu s'est fait homme pour les cultiver lui-même..., le soin des âmes qui était déjà si grand, est devenu un amour qui surpasse tous les autres

et une paternité qui n'a point de rivale. L'artiste n'est plus artiste, il est père ; le sage n'est plus un sage, il est prêtre. Une onction surnaturelle s'est ajoutée au penchant de la nature et l'éducation des âmes, au lieu d'être une culture est dans la vérité un culte qui fait partie de celui de Dieu.

Il ne nous est donc pas difficile d'aimer nos élèves. Il nous suffit de croire à leur âme, au Dieu qui les a faites et qui les a sauvées, à leur origine et à leur fin.

Plus dignes encore d'intérêt, parce qu'elles sont plus jeunes, elles ont à nos yeux le charme invisible de la faiblesse et de la première beauté. Qui touchera le cœur d'un homme, si l'âme d'un enfant ne le touche pas ? Qui l'attendrira jamais, si l'âme d'un adolescent aux prises avec le bien et le mal ne l'attendrit pas ?

Ah ! Nous n'avons pas de mérite à aimer : l'amour est à lui-même sa récompense, sa joie, sa fortune, sa bénédiction.

Mais, si la religion et l'affection doivent être le principe et comme les deux colonnes de notre gouvernement, il faut aussi que la justice y apporte sa sévère figure. L'affection sans la justice est une faiblesse, et sans la justice aussi la religion couvrirait d'un voile d'autant plus dangereux qu'il serait auguste, la corruption du cœur. C'est la justice qui, en récompensant le bien et en frappant le mal, est la sauvegarde de la société humaine, et, si corrompu que soit le monde, il conserve encore, tout autre autel détruit, l'autel nécessaire où la conscience publique a son image, son regard, son sceptre et son inexorable glaive. Nul, si grand qu'il soit, ne peut y échapper, et l'enfant qui n'en a pas fait de bonne heure l'apprentissage sous une forme appropriée à sa faiblesse, n'aura inévitablement ni la crainte du mal, ni la révélation de la vie. Il faut sentir le poids de la justice pour apprendre à courber sa volonté sous la loi du devoir ; il faut goûter la joie de la récompense méritée pour apprendre à s'inspirer de l'honneur. Trop souvent au foyer domestique la justice est absente. L'enfant bercé dans des caresses dont il n'est pas digne, grandit avec la pensée, qu'il est toujours aimable, et que, quoi qu'il fasse, il sera toujours aimé. Un secret égoïsme se forme dans son cœur au contact d'un amour qui n'a point de règle ; ignorant la peine qui suit le devoir méconnu, se voyant imploré au lieu d'être repris, il contracte dans le mal une adoration de lui-même ; il oppose ses caprices tout-puissants à des supplications qui le dépravent, et il en vient à punir de ses fautes par des bouduries calculées ceux qui devraient lui en infliger le châtiment.

(Extraits du discours prononcé par le Père Lacordaire,
le 7 août 1856, pour la distribution
des prix à Sorèze)

1857

"Je commence à Sorèze ma quatrième année. Elle s'annonce on ne peut mieux et nous commençons vraiment à recueillir le fruit des années précédentes.

C'est une très belle chose qu'un Collège qui marche bien. La bonne tenue des élèves, leur affection, leur avancement dans la science et dans le bien, sont un spectacle dont on ne se lasse pas. Bien loin que mon goût diminue pour ce genre de vie, il s'augmente avec l'habitude et aussi avec les résultats que nous donnent les bénédictions de Dieu".

(Lettre à la Baronne de Prailly, 29 décembre 1857,
Ed. 1885, page 329)

1858

"Tout ce qu'on vous a dit sur l'Ecole de Sorèze est dénué de fondement. Nous avons cent-quatre-vingt élèves et non pas cent. Il est vrai que de 1812 à 1830 il y en a eu trois-cent-cinquante en moyenne ; mais c'était à une époque où il n'y avait aucune concurrence dans l'enseignement. Depuis l'Ecole était tombée en décadence. Nous l'avons prise dans une situation presque désespérée, et elle n'a cessé de se relever entre nos mains ; malgré une concurrence qui s'étend chaque jour. La discipline et le travail, la religion et les mœurs y fleurissent, nos succès aux examens du baccalauréat s'accroissent chaque année ; l'état financier est excellent, et, pour mieux vous rassurer, je vous envoie la circulaire que j'ai récemment adressée à nos actionnaires et à nos familles. Une école se crée sa réputation si elle la mérite ; ce n'est qu'une affaire de temps et de persévérence, et, grâce à Dieu, nous en sommes pourvus".

(Lettre du 26 avril 1858 à Madame de La-Tour-du-Pin,
n° 66 éd. 1864 pages 259-260)

"Vous me demandez si j'ai des ennemis à X..., j'en ai beaucoup et à X... plus qu'ailleurs. Arrangez vous là-dessus et sachez d'avance que Sorèze est à moitié mort, que je vais le quitter de désespoir, que les élèves sont en révolte quasi permanente, et le reste à l'avenant.

Je ne vous nomme pas la source de ces nouveaux bruits : vous avez trop d'esprit pour ne pas le découvrir vous-mêmes".

(Lettre du 3 août 1858 à Madame de la-Tour-du-Pin,
n° 67 ibid. p. 264)

"... Nous avons eu une excellente année à Sorèze comme à Oullins et à Bourges. Mais je ressens naturellement avec plus de joie les consolations qui sont le plus proche de moi. Cette école de Sorèze est vraiment transformée, et jamais je n'ai mieux vu la puissance de la religion et ce que deviennent sous son empire des cœurs même passionnés, vicieux et difficiles. Quelle belle chose qu'une véritable éducation chrétienne ! Mais aussi quelle chose délicate et exigeant des maîtres un esprit supérieur à celui du monde..."

(Lettre du 9 août 1858 à Foisset,
n° 147 éd. 1896, Tome 2. pp. 221-222)

1860

"Notre Ecole de Sorèze est prospère. Elle compte aujourd'hui plus de 250 élèves, et en aura certainement 300, qui est le chiffre extrême où nous pouvons et voulons atteindre. Je n'ai pas l'intention de la quitter pour rentrer à Paris. C'est pour moi un asile que je préfère à tous les autres".

(Lettre à Eugène Lacordaire, 18 février 1860,
dans lettres inédites publiées par H. Villard, 1870, p. 371)

Au cours de son 2e provincialat le Père Lacordaire se sent usé. Sa santé le met en demeure d'alléger ses occupations. Son choix est significatif de l'importance qu'il attache à l'enseignement chrétien.

"Mon très Révérend Père, après avoir lutté pendant trois mois contre un affaiblissement progressif de mes forces, j'ai dû, sur l'avis unanime de médecins graves et consciencieux, reconnaître l'impuissance où je suis de suffire à toutes les parties du gouvernement qui m'est confié. En quittant l'Ecole de Sorèze, j'allègerais ce fardeau sans doute, mais très légèrement, et en compromettant peut-être l'œuvre naissante du Tiers-Ordre enseignant de Saint Dominique, que je crois liée aux destinées futures de notre Ordre et aux vues de Dieu sur lui. Obligé donc de chercher d'un autre côté un dégrément à mes charges, sous peine de voir ma santé péricliter de plus en plus, j'ai pensé à me donner un secrétaire et un visiteur (pour les maisons de la Province) : un secrétaire pour abréger ma correspondance ; un visiteur pour m'épargner deux mois de voyages et de fatigues considérables, au moment même où il pourrait m'être permis de me reposer un peu des labeurs de l'année. (Le père veut parler des grandes vacances scolaires).

Je suis persuadé, mon très Révérend Père, qu'en usant ainsi d'un droit accord au Provincial par nos Constitutions, je ne causerai aucun déplaisir à la Province et qu'elle y verra une preuve du désir où je suis de la servir malgré la diminution de mes forces, causée par l'âge et le travail..."

(Lettre aux Prieurs de la Province Dominicaine de France, citée par Foisset, Vie du P. Lacordaire, Tome 2, page 419)

1861

Extraits du "TESTAMENT" du P. Lacordaire, publié par le Comte de Montalembert
Paris - Douniol éd. 1870 -

Ce texte dont Montalembert écrit dans l'avant-propos, "j'ai cru devoir donner le titre plus approprié de Testament à l'œuvre incomplète qu'il avait lui-même qualifiée d'une désignation plus modeste et plus restreinte", fut sur la demande de Montalembert lui-même dicté par le P. Lacordaire au frère Adrien Seigneur entre le 30 septembre 1861 et le 24 octobre de la même année. A cette date "l'intensité toujours croissante de ses souffrances l'obligea de s'arrêter, avant d'avoir accompli la tâche qu'il s'était proposée et dont il avait tracé d'avance les limites et le cadre". Ce que Montalembert avait demandé au P. Lacordaire était "de recueillir ses souvenirs et de les faire mettre par écrit sous sa dictée, de façon à laisser un témoignage authentique des intentions et des convictions qui avaient dominé sa vie, dans un récit qui deviendrait ainsi son testament religieux et historique".

Cette œuvre est inachevée, elle s'arrête au chapitre XII, dont nous n'avons que le titre: "création du Tiers-Ordre enseignant de St Dominique, cinquième fondation à Toulouse, Conférences de Toulouse, Ecole de Sorèze".

Le titre donné par le P. Lacordaire était le suivant : "NOTICE SUR LE RETABLISSEMENT EN FRANCE DE L'ORDRE DES FRERES PRECHEURS PAR le R.P. HENRI DOMINIQUE LACORDAIRE DU MEME ORDRE, L'UN DES QUARANTE DE L'ACADEMIE FRANCAISE". Sous ce titre Lacordaire écrivit des lignes : "Je voudrais écrire, simplement et brièvement, quelque chose de ce qui m'est arrivé en ce monde, persuadé que ce récit peut être utile à quelques âmes, et surtout à l'Ordre religieux que j'ai eu le bonheur de rétablir dans notre patrie... C'est pourquoi je ne me borne pas dans cet écrit si abrégé qu'il soit, au narré strict et sévère du rétablissement en France de l'Ordre de St Dominique, j'ai cru utile, pour ne pas dire nécessaire, d'y joindre rapidement une esquisse de ma vie, de mes sentiments, de mes pensées. Le lecteur, j'espère, reconnaîtra dans ces pages confidentielles, non pas l'orgueil de l'auteur qui veut entretenir le lecteur de soi, mais l'âme du chrétien qui aspire à édifier, à consoler et à fortifier ses frères".

Nous en extrayons les lignes qui ont trait directement ou indirectement à l'Enseignement chrétien.

"Un cours de philosophie pauvre, sans étendue et sans profondeur, termina le cours de mes études classiques. Je sortis du collège à l'âge de dix-sept ans, avec une religion détruite et des mœurs qui n'avaient plus de frein, mais honnête, ouvert, impétueux, sensible à l'honneur, ami des belles lettres et des belles choses, ayant devant moi, comme le flambeau de ma vie, l'idéal humain de la gloire. Ce résultat s'explique bien facilement. Rien n'avait soutenu notre foi, dans une éducation où la parole divine ne rendait parmi nous qu'un son obscur, sans suite et sans éloquence, tandis que nous vivions tous les jours avec les chefs-d'œuvre et les exemples d'héroïsme de l'antiquité. Le vieux monde, présenté à nos yeux avec ses côtés sublimes, nous avait enflammé de ses vertus ; le monde nouveau créé par l'Evangile, nous était demeuré comme inconnu. Ses grands hommes, ses saints, sa civilisation, sa supériorité morale et civile, le progrès enfin de l'humanité sous le signe de la Croix, nous avaient échappé totalement. L'histoire même de la patrie, à peine entrevue, nous avait laissés insensibles et nous étions français par la naissance, sans l'être par notre âme. Je n'entends point toutefois me joindre aux accusations portées ces derniers temps contre l'étude des auteurs classiques ; nous leur devions le goût du beau, le sentiment des choses de l'esprit, des vertus naturelles précieuses, de grands souvenirs, une noble union avec des caractères et des siècles mémorables ; mais nous n'avions point gravi assez haut pour toucher au faite de l'édifice, qui est Jésus-Christ, et les frises du Parthénon nous avaient caché la coupole de Saint-Pierre de Rome..." (pp. 36, 37).

LA LIBERTE D'ENSEIGNEMENT

"... réclamée dès 1814, admise même avant 1830 par une jeune portion du libéralisme français comme une nécessité logique des temps, écrite dans la nouvelle charte, sans cesse promise et sans cesse refusée, elle avait fini par devenir entre les incroyants et les chrétiens, entre les libéraux sincères et ceux qui ne l'étaient pas, une de ces positions morales d'où dépendent les doctrines et les siècles. C'était en outre une si étrange absurdité que dans un pays catholique les familles chrétiennes ne pussent faire éllever leurs enfants par des maîtres qui eussent au moins la foi, que l'horreur de cette oppression s'accroissait naturellement chaque jour et devenait insupportable aux esprits les plus modérés. Un évêque pouvait-il rester l'âme fermée à une douleur de conscience si profonde et si naturelle ? Pouvait-il, pour conserver sa paix, méconnaître toujours le gémissement des mères et cette flétrissure précoce de la foi dans le cœur des générations ? Ah ! il eut fallu pour y être insensible toujours, que la France n'eût plus ni pères ni mères, ni évêques, ni libéraux dignes de ce nom, et que le vent de l'incrédulité y eût tari jusqu'à la dernière source des plus naturelles affections. Il ne s'agissait donc plus ni de M. de Lamménais, ni de l'Avenir, ni même de l'encyclique du Pape Grégoire XVI, mais de sauver enfin par un effort unanime les inspirations les plus sacrées de la conscience et les sentiments les plus invincibles du cœur de l'homme. Personne n'avait vu là une question d'amour-propre ou de parti et, la foi étant sauve, chacun se battait avec la seule arme qui restât aux mains du droit. C'est pourquoi je ne rappelle pas ces souvenirs comme le triomphe personnel d'une école, mais comme la gloire commune de tous, et, de même que les Croisés oublièrent toutes les distinctions et les rivalités de race le jour où Jérusalem captive fut rendue à la liberté de la Croix, ainsi au jour où la liberté d'enseignement fut enfin conquise, on ne se souvint que d'une chose, c'est qu'on avait combattu ensemble pour l'arracher aux ennemis de la civilisation. Mon retour à Notre-Dame, au milieu de cette grande lutte, n'avait plus seulement le caractère d'une prédication apologétique destinée à la jeunesse contemporaine, il devenait un incident de cette lutte et une question de liberté..." (pp. 123-125).

LA LOI FALLOUX (1850)

"On touchait alors à l'un des plus grands évènements politiques et religieux qui se fût réalisé depuis l'Edit de Nantes. La Révolution de 1848 avait enfin éclairé une notable portion de la bourgeoisie française et elle avait entendu que trois cent mille hommes d'esprit ne suffisent pas pour gouverner une nation de 34 millions d'hommes, si elle n'est pas préparée d'en haut par des lois qui s'imposent à la conscience et y créent, avec le respect de Dieu, le respect de l'homme lui-même. Cette lumière était tardive, mais elle s'était faite et elle permit à Monsieur le Comte de Falloux, Ministre de l'Instruction publique et des cultes, de présenter à l'Assemblée législative un projet de loi sur la liberté d'enseignement, élaboré par une commission qu'il avait nommée lui-même et qui révélait, par sa composition seule, le progrès des esprits. On y voyait M. de Montalembert à côté de M. Cousin, M. l'abbé Dupanloup à côté de M. Thiers, M. Laurentie en face de M. Dubois, les noms catholiques mêlés aux noms universitaires, et tout un ensemble d'hommes honorables, mais rapprochés de loin, et qui indiquait que la raison, la logique et l'équité allaient enfin traiter cette suprême question. En effet tous ces hommes, divers d'origine et de croyance, parvinrent à s'entendre sur le principe et le mode de la liberté d'enseignement, sans même excepter de son bénéfice les ordres religieux, et la loi fut adoptée le 15 Mars 1850, à une grande majorité, après que la France eût gémi quarante ans sous le monopole d'une institution laïque. Il avait fallu trois révolutions pour briser cette servitude, comme au XVI^e siècle il avait fallu trente-six ans de guerres civiles et religieuses pour arriver à l'édit de tolérance et de pacification, qui fut la gloire de Henri IV, encore plus que ses victoires. La loi sur la liberté d'enseignement a été l'Edit de Nantes du dix-neuvième siècle. Elle a mis fin à la plus dure oppression des consciences, établi une lutte légitime entre tous ceux qui se consacrent au sublime ministère de l'éducation et de l'enseignement, et donné à tous ceux qui ont une foi sincère le moyen de la transmettre saine et sauve à leur postérité. La foi n'est pas un sentiment dénué d'expansion, une sorte de trésor occulte et avare qu'on garde pour soi dans le secret de son cœur. C'est, au contraire, tout ensemble, le plus profond et le plus communicatif des sentiments de l'homme. Le repousser en lui, en déshériter ses enfants, le contraindre même à les vouer à une incroyance précoce, n'est-ce pas un supplice contre nature qui surpasse tous ceux que les tyrans ont inventés contre leurs victimes ? Et lorsqu'on vient à réfléchir que ce supplice était appliqué dans un pays catholique aux familles chrétiennes, on ne peut qu'admirer la patience inexplicable d'un si grand peuple et admirer aussi cette main de Dieu qui fit choir successivement trois dynasties, pour amener enfin M. Thiers à défendre du haut de la tribune, cette liberté qu'il nous avait refusée en disant autrefois : "L'éducation c'est l'empire". Oui, c'est l'empire : mais lorsque le monopole n'existe plus, lorsque la concurrence est ouverte entre tous, croyants et incroyants, c'est l'empire donné au plus digne, au plus dévoué, et, puisqu'il faut toujours qu'il y ait lutte ici-bas entre le bien et le mal, entre l'erreur et la vérité, quoi de plus juste que de leur dire : Combattez et règne qui peut ! Comme l'Edit de Nantes fut pendant un siècle l'honneur de la France et le principe fécond de l'élévation intellectuelle et morale de son Eglise, ainsi la loi sur la liberté d'enseignement sera-t-elle la borne sacrée où nos dissents, au lieu de se résoudre en haine et en oppression, ne se livreront plus qu'une guerre légitime, d'où sortira le progrès naturel de la société. Si une main téméraire, quelque puissante qu'elle fût, osait un jour toucher à cette borne plantée d'un commun accord au milieu de nos discordes et de nos révolutions, qu'elle sache bien que Louis XIV dans toute sa gloire, n'a révoqué l'Edit de Nantes qu'en déshonorant son règne, en préparant le dix-huitième siècle et la ruine de sa maison. Il y a des points dans l'histoire des peuples qu'on ne doit plus remuer, l'Edit de Nantes en était un, la loi sur la liberté d'enseignement en est un autre".

Il y a dans le Sanctuaire de la Chapelle de Sorèze "une simple dalle de marbre blanc, incrustée dans le pavé avec ces mots :

Frater Henricus Dominicus
LACORDAIRE
Ordinis Praedicatorum,
Hujusce Scholae Director,
XXI NOV. MDCCCLXI

C'est donc là qu'il repose, au-dessous de la place qu'il a occupée durant sept années !
C'est là que son grand cœur dort, sous la garde de cette jeunesse qu'il a tant aimée et à laquelle il donna les dernières ardeurs de son âme et les suprêmes accents de son apostolique parole" !

(H.D. Noble O.P. in "le Père Lacordaire, apôtre et Directeur des jeunes gens"
Paris 1910, page 365)

Fr. H.D. LACORDAIRE

Ord. Praed.

Hujusc. Schol. Rector

Anno MDCCCLXI

Nov. XXI

« C'est donc là qu'il repose, au-dessous de la place qu'il a occupée durant sept années ! C'est là que son grand cœur dort, sous la garde de cette jeunesse qu'il a tant aimée et à laquelle il donna les dernières ardeurs de son âme et les suprêmes accents de son apostolique parole ! »

(H.D. Noble O.P. in « le Père Lacordaire, apôtre et Directeur des jeunes gens », Paris 1910, p. 365.)

APPENDICE

Même sans doute par l'intuition et par les grâces qui sont propres à un Restaurateur d'Ordre religieux, Lacordaire pensait en 1838, dès avant son entrée chez les Prêcheurs, à ouvrir des collèges dominicains en France, en 1852 il saluait en termes particulièrement significatifs les prémisses de son œuvre d'éducation et d'enseignement. La lettre qu'il écrivait, au Provincial de France, semble-t-il, le 23 mai 1856, nous montre que son intuition première s'appuie désormais sur des éléments historiques : il sait qu'avant d'être ruiné par la Révolution de 1789, l'Ordre de Saint-Dominique possédait en France des collèges. Il fait allusion à celui de Grenoble. Le T.R.P. J.A. Girard a retrouvé les traces de ce collège dans la vie de la cité dauphinoise en fouillant les archives de cette ville. D'autres découvertes sont venues corroborer ce témoignage et nous renvoyons à l'étude publiée par le Père Girard sur le Collège installé en 1594 dans le Couvent Dominicain de Buis-les-Baronnies dans la Drôme (in « Académie Delphinale » de mai 1958) : « Item, stipule le contrat conclu le 14 mars 1594 entre la Municipalité d'une part, la Province et le Couvent Dominicain d'autre part, « lesd. frères religieux par transaction ont promis et promettent que lesd. premier et second régents seront tenus d'instruire en bonne vie, mœurs et conversation la jeunesse de la présente ville... » En résumé, dit le Père Girard, « de 1594 à 1690 environ, pendant près d'un siècle, les religieux dominicains fournissent le maître des enfants abécédaires; de 1594 à 1630 à peu près ils tiennent avec grand succès le collège séminaire. Ils l'abandonnent à ce moment, faute d'être payés, et le reprennent de la fin du XVII^e siècle, quand ils lâchent l'Ecole Primaire (1690), jusqu'à la Révolution. »

Nous donnons en outre ci-après la copie d'un document qui semble dater des années qui précédèrent la tourmente de 1789. Ce Document appartient à une collection privée et l'Ecole de Sorèze en possède la photocopie :

PROJET
D'UN ÉTABLISSEMENT
DE PENSION,
CHEZ LES PP. DOMINICAINS
DE LA VILLE DE REVEL.

In adverfis Philosophia virtus.

Tous les nouveaux Etablissemens en fait d'Education, fe montrent communément fous les dehors les plus impofans; & les Profpectus, en ce genre, ne font depuis long-temps qu'un Frontispice fuperbe, dont l'Edifice n'eſt prefque jamais qu'ébauché. Jaloux de tenir plus que nous ne promettons, nous nous bornerons à parler peu, mais à agir beaucoup.

Les premières années de la jeunefse étant fans contredit les plus précieufes de la vie, on fe croit dispensé de rappeller ici la néceſſité d'une bonne éducation. Il n'eſt aujourd'hui perfonne qui ne fente fon heureufe influence fur les divers emplois auxquels les jeunes gens font deſtinés dans le monde. C'eſt elle qui forme l'Homme honnête, le Citoyen utile, le bon Père de famille, l'Ami généreux. Elle eſt l'eſſe plus fouvent l'unique reſſource contre l'adverſité; & la proſpérité la plus brillante fans elle perdroit bientôt de fon éclat. Intimement perfuadés de ces importantes vérités, nous nous ferons une étude de développer l'eſprit & de former le cœur des jeunes gens fur ces grands principes. Tel eſt notre fyſtème général d'Education, dont l'avenir feul peut démontrer la folidité.

Outre la Doctrine théorique & pratique de la Religion & des bonnes Mœurs à laquelle on veillera avec l'attention la plus ferupuleufe, on ſiengage à inftruire les jeunes gens dans les Langues Françaife & Latine. L'Histoire, la Mythologie, la Géographie, les Mathématiques, la Physique, & les autres parties de la Philofophie moderne, font les connoiffances vraiment utiles auxquelles on les appliquera fpécialement.

§ ment. On fe flatte d'avance que leurs progrès ne demeureront jamais au deffous de leur degré d'intelligence. Les Exercices de la fin de l'année mettront à cet égard les chofes en évidence.

§ Il eſt inutile d'entrer dans une foule de détails relatifs à l'ordre de la Penſion, & aux befoins des jeunes gens felon les divers âges; se font là des conférences néceſſaires de notre projet. Nous devons feulement avertir ici que pour mieux remplir nos vues, nous ne recevrons qu'un très-petit nombre d'Elèves; les foins moins partagés font toujours plus efficaces. L'entrée de la Penſion fera d'ailleurs ouverte dans tous les temps de l'année, fans en excepter même le temps des vacances.

§ Voilà, en peu de mots la nature & l'étendue de nos engagements. Voici ceux que les Parens doivent contracter avec nous,

§ 1^o. La penſion alimentaire fera fixée à 460 liv., y compris le Perruquier, le Blan- chiffage, l'Encre & le Papier;

§ 2^o. Cette Penſion fera payée toujours d'avance, & en deux paquets de fix en fix mois;

§ 3^o. Chaque Elève portera fix Serviettes & deux paires de Draps de lit;

§ 4^o. Les Livres Claffiques & les fraix en cas de maladie, feront à la charge des parens.

§ On prie ceux qui voudront effayer les premiers de notre projet de fe préfenter de bonne heure, ou par eux-mêmes, ou par écrit. Il eſt visible qu'en pareilles circonſtances on doit faire quadrer la dépense & les arrangemens avec le nombre des Elèves.

imp 226
sb 100

A TOULOUSE, de l'Imprimerie de Joseph DALLES, Imprimeur - Libraire
près des Changes, aux Arts & Sciences.